

**M. Latulippe:** J'avais terminé mes observations, monsieur le président.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, le bill C-178 actuellement à l'étude nous permet de faire quelques observations relativement à la réorganisation du gouvernement du Canada.

Je n'ai que quelques observations à faire. La mesure prévoit la création d'un ministère du Registraire général, dont le titulaire aura pour devoir plus particulier de voir à ce que les coalitions, les monopoles ainsi que les faillites soient étudiées de plus près.

C'est avec cette idée en tête que je voudrais faire quelques observations à ce stade afin de signaler certaines choses à celui qui sera chargé de l'administration de ce nouveau ministère.

Il y a quelque temps, j'avais l'occasion d'adresser à un de mes amis, qui est directeur d'une compagnie de béton prémalaxé, le rapport sur les mesures restrictives qui couvrent les «opérations» de quatre compagnies de béton prémalaxé. Mon ami, qui est à la tête d'une des industries les plus florissantes de ce genre en «opération» dans la région de Saint-Hyacinthe, a lu avec beaucoup d'attention ce rapport, après quoi il a pris l'initiative de me communiquer ses observations. Dans ses remarques, que je vais paraphraser du mieux que je peux, mon interlocuteur me disait que la façon dont le gouvernement traite la question des coalitions constitue une farce et un drame, et ce au détriment des citoyens.

Dans sa lettre, mon ami me parle de quatre compagnies qui se sont entendues pour fixer le prix de leurs produits.

Il me dit: «Vous voyez, la Commission s'acharne à faire une preuve contre quatre petites compagnies qui sont intéressées à leur travail et à continuer d'exister, alors que cette même Commission ne paie aucune attention aux grandes coalitions.» Par exemple, il me dit: «Il y a actuellement au pays quatre cimenteries: la cimenterie Miron, la cimenterie St-Laurent, la compagnie Canada Cement et la cimenterie du Québec. Lorsque nous leur demandons un prix pour nos approvisionnements de ciment, toutes et chacune d'elles soumettent les mêmes prix; il n'y a pas de différence: elles se sont entendues pour donner des prix identiques.» Ceux qui sont obligés d'utiliser ces produits ne peuvent absolument pas obtenir un meilleur prix d'une compagnie que d'une autre.

Plus loin dans sa lettre, ce citoyen de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot me dit que la même situation existe pour les raffineries d'huile: «Si vous demandez un prix aux compagnies *British American, Imperial Oil, Fina* ou *Shell*, pour du ciment

asphaltique, vous n'aurez qu'un seul et même prix.»

Or, monsieur l'Orateur, je formule ces observations dans le dessein d'appeler l'attention du ministre qui sera chargé de l'administration de ce nouveau ministère sur le fait que la loi devra être appliquée unilatéralement, c'est-à-dire appliquée à toutes les compagnies, sans égard à leur statut commercial ou à leur importance.

Vous pouvez comprendre comme moi que les compagnies qui ont les reins un peu moins solides que d'autres, dans le domaine du ciment prémalaxé, peuvent subir des effets bien incommodes qui les empêcheront de faire face à la concurrence déjà existante, beaucoup moins scrupuleuse et respectueuse des lois.

Une autre observation est à l'effet que le titulaire de ce nouveau ministère aura certainement l'occasion de donner suite à une demande qui a été faite il y a quelque temps par le ministre de la Justice de la province de Québec, relativement à l'institution d'une enquête sur les faillites frauduleuses et le crime organisé.

Il est vrai que lorsque le ministère sera mis en «opération», ce ne sera sûrement pas celui qui a réclamé l'établissement de cette enquête qui sera responsable de l'administration de la justice au Québec, puisqu'un autre gouvernement aura été élu par le peuple de la province de Québec. Il est opportun, cependant, d'appuyer la demande qui a été faite par M. Claude Wagner, car il y a bien des choses qu'on pourrait apprendre, si une telle enquête était instituée.

Je suis d'accord avec le ministre fédéral de la Justice (M. Cardin), quand il dit qu'ici, à Ottawa, il y a pas uniquement que des pâtes molles. Je suis certain qu'avec la formation de ce nouveau ministère, on prouvera à ces gens qui veulent faire passer tous ceux qui occupent un emploi quelconque au Parlement d'Ottawa pour des citoyens de seconde classe, ayant peur de leurs responsabilités, qu'il n'en est rien.

Je suis, comme l'honorable ministre de la Justice, un peu ennuyé d'entendre ces gens nous qualifier de peureux, de pâtes molles. Selon eux, il est toujours utile de s'adresser à Ottawa quand il est temps d'obtenir de l'argent, mais ils s'évertuent à représenter cela sous un aspect absolument défavorable.

Nous avons ici, venant de la province de Québec, des citoyens qui sont imbus du désir de mériter la confiance qui leur a été accordée par les citoyens de leur propre circonscription.

Plus tôt on arrivera à faire disparaître le dénigrement—il faut prononcer le mot—qui se pratique à l'endroit des représentants du peu-